



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 juillet 2018

Madame le Maire,

Vous avez entrepris l'élaboration de la carte communale de votre commune.

Par courrier réceptionné le 9 juillet 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L163-4 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 26 juillet 2018 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier et des éléments fournis par votre bureau d'études.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de révision de carte communale au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU

Madame Anne THIBAUT
Mairie
5, rue de l'école
77890 ARVILLE